

SUJET 1

Des études sont en cours pour réaliser des bases de données à partir des écrits de personnes défuntées. Une jeune ingénieure russe a ainsi compilé tous les textos ou articles d'une personne décédée et créé un logiciel lui permettant de continuer à avoir des échanges, même fictifs, avec elle. Cela l'a aidée dans son processus de deuil, lui donnant l'illusion que celle-ci était toujours en vie. Mais elle reconnaît que cette formule n'est pas pour tout le monde, car elle peut au contraire accentuer la douleur de certains. « Mon intention n'était pas de ressusciter un mort », a-t-elle expliqué « *mais de pallier le silence, suite à sa disparition soudaine* ». Ce type de robot commémoratif, s'il devait se généraliser, soulève néanmoins des questions sur l'utilisation posthume des legs numériques des particuliers. Pas sûr que chacun soit prêt à ce que tous ses textes soient envoyés à ses amis, rassemblés en une seule base de données, consultables par tous. « *Nous sommes la matière première d'un juteux marché du désarroi* » se désole un écrivain.

SUJET 2

L'affaire est partie en juin d'une gifle que l'adjoint au maire a donné à un enfant de 8 ans. « *Ce dernier participait à un temps d'activité périscolaire (TAP). L'activité cirque se terminait quand le gamin m'a interpellé par un « Salut mec ! »* explique l'élu. « *D'un malheureux geste réflexe, je lui ai donné une gifle* », raconte-t-il. Dans les jours qui suivent, les parents (séparés) portent plainte pour violence sur mineur. Une réunion de médiation est programmée. Elle échoue quand les parents reçoivent un courrier du maire demandant une lettre d'excuses signée par l'enfant, indique la belle-mère de l'enfant. Sans quoi, l'enfant sera exclu des TAP. Les excuses ne sont pas faites. La sanction d'exclusion est votée par la majorité municipale mais n'est pas acceptée par l'adjointe aux affaires scolaires qui démissionne car « *elle s'est sentie bafouée par cette décision* », explique le maire, qui considère que cette affaire est « *une tempête dans un verre d'eau* ».

SUJET 3

Grâce à son service « Veiller sur mes parents », le groupe La Poste facilite le maintien à domicile des personnes âgées, en leur apportant des services pratiques et rassurants pour eux comme pour leurs proches. Il faut compter 19,90 euros par mois pour une visite par semaine et jusqu'à 139 euros pour six visites, le tout incluant un résumé de la visite par le facteur destiné à la famille. « *Il s'agit de maintenir le lien social direct (et non virtuel) pour les personnes isolées à travers un moment de convivialité, qui inclut le dialogue, l'écoute, la prise de nouvelles, tout en donnant des informations sur l'extérieur* », explique-t-on à la Poste. Pour les détracteurs de ce nouveau service, « *ça fait pas un peu cher le café ?!* », cette offre de la Poste démontre ce que nous devenons collectivement : des sociétés vides de sens où des millions de petits hamsters pédalent sans fin dans des roues sans direction, pour rien, si ce n'est pour faire tourner la roue de la consommation et de la production et donc des profits. Nous ne sommes plus capables de nous aimer tout simplement. Nous tarifons tout.

SUJET 4

« *Pourquoi l'état m'empêcherait-il de travailler le dimanche ?* », déclare Michel P., salarié d'une entreprise de travaux publics. Il fait partie de tous ceux qui pensent que le rôle de l'Etat est de garantir les libertés individuelles de chacun et donc de permettre à ceux qui le demandent de travailler quand ils le désirent. Et pourtant, dans les faits, qui travaille le dimanche ? « *Ce sont pour beaucoup des étudiants ou des mères célibataires* », déclare un sociologue. Lorsque ces personnes choisissent de travailler plus, le font-elles par choix ou par nécessité ? D'après lui, l'une des missions de l'Etat est de donner un cadre législatif qui permette à chacun de maîtriser sa vie. Le droit au repos dominical, comme le droit à la santé ou à l'éducation ne doivent pas être perçus comme des freins à la liberté individuelle.

SUJET 5

Il y a soixante ans, dès l'âge de 7 ans, les enfants allaient à l'école à pied tout seuls, parfois avec une demi-heure de trajet dans chaque sens. A 11 ans, ils faisaient le trajet à vélo. Tout cela avec une certaine appréhension ou le désir peut-être, de se perdre et de ne pas retrouver la maison. Cette liberté exposait au risque de croiser un exhibitionniste ou bien de se faire casser la figure par des camarades d'école. Au fil du temps, la liberté de mouvement des enfants s'est réduite de 90 % en quatre générations. Certains enfants sont maintenant équipés de GPS pour que leurs mères puissent suivre leurs trajets sur leur ordinateur : « *les moyens de surveillance à distance servent à parer les imprévus* » disent les parents. Pour certains, il est impossible de penser que leur enfant se fasse mal ou se casse. Ainsi, se servir d'un marteau ou d'une scie pour fabriquer une cabane est beaucoup trop dangereux à tel point que des municipalités ont ouvert des espaces de découverte pour les enfants, interdits aux parents.

SUJET 6

Olivier est un puriste du graffiti. Depuis l'âge de 15 ans, il parcourt la ville pour faire des tags et des graffs : « *Le graffiti me procure des montées incomparables d'adrénaline, m'offre la liberté, me maintient vivant. Le tag est un acte de révolte. Il n'est pas fait pour être beau et pour plaire. C'est un jeu à qui en fera le plus et à qui prendra le plus de risques* ». Pourtant ces dernières années, passée l'époque des débuts illégaux des tags sur les trains, l'art de la rue s'est peu à peu introduit dans les galeries d'art et nombre de graffitis sont utilisés par des marques reconnues tel les chaussures Weston ou les montres Swatch. Un artiste explique qu' « *une telle collaboration lui a permis d'avoir une audience différente et de vivre pendant deux ans...* ». Les œuvres destinées à la rue se retrouvent désormais partout. Un autre acteur du street art dit son exaspération : « *Cet art est devenu la proie de marchands qui réécrivent notre histoire avec un carnet de chèques. De vrais artistes qui ont réinventé la rue sont absents de leurs catalogues et, à l'inverse, on sacralise des artistes qui ne travaillent que dans leurs ateliers* ».

SUJET 7

Le débat est parti d'Angleterre : une réceptionniste de 27 ans est renvoyée pour avoir porté des chaussures plates à son bureau de la City. La jeune femme lance une pétition très suivie qui pousse le Parlement britannique à débattre de la question : les talons, en mettre ou pas ? « *Sans, je me sens bien plus à l'aise. Avec, j'ai l'impression de plus en imposer au travail, mais quelle galère !* » déclare une cadre d'entreprise. Sans être obligatoire, le talon reste un accessoire fortement conseillé dans certaines professions. « *J'en mets tous les jours et j'ai l'impression que je me torture toute seule, mais plutôt crever que me mettre à plat* » admet une chef d'entreprise. Les podologues nous apprennent pourtant qu'au-delà de 4 cm, tout talon pose problème : entorses, chutes voire maux de tête. Mais, alors, pourquoi les femmes continuent-elles d'en porter ? La chef d'entreprise explique : « *Les jours de réunions importantes, ce n'est pas mal d'avoir quelques centimètres de plus. En quelque sorte, je mets mes peintures de guerre* ». Pourtant, certains déclarent qu'à un certain niveau de responsabilités, c'est moins la hauteur du talon que la grande marque de chaussure qui en impose.

SUJET 8

La peur des clowns existe, selon les psychologues, depuis l'époque des bouffons de la cour royale d'Angleterre au XVIème siècle. Un psychologue affirme que les répliques légèrement déformées de l'apparence humaine engendrent un sentiment de répulsion chez leurs spectateurs : « *il ne reste aucun vestige de la personne que le clown est vraiment ; avoir le visage peint en blanc est en général quelque chose de très effrayant* ». Lors de la récente sortie d'un film d'horreur, le personnage principal prend l'apparence d'un clown terrorisant les enfants. L'association mondiale des clowns s'est fendue d'un communiqué pour défendre les saltimbanques : « *ce personnage d'épouvante n'est pas un clown. Il utilise quelque chose d'innocent pour le pervertir et faire peur. Nous ne voulons que faire sourire les enfants* ». Le cinéaste a réagi sans s'excuser : « *certes la plupart des clowns sont merveilleux mais les enfants ont toujours eu peur d'eux* ».

SUJET 9

La bataille de la mémoire fait rage actuellement en Inde. La dernière victime en est le Taj Mahal, monument célèbre dans le monde entier où il est un symbole de l'Inde. Au XVIIème siècle, il fut construit par un empereur moghol musulman pour en faire la dernière demeure de son épouse. Pour autant, il déplait aux nationalistes hindous qui l'ont retiré d'une récente brochure touristique. Pour la ministre indienne du tourisme : « Ce monument ne représente pas la culture indienne et d'ailleurs, sa fréquentation est en baisse ». Le Taj Mahal reste pourtant le monument le plus visité du pays avec près de 8 millions de visiteurs en 2016. Mais depuis 2014, les nationalistes au pouvoir préfèrent favoriser le patrimoine hindou à celui des empereurs musulmans qui ont régné sur une grande partie du sous-continent indien du XVIème siècle jusqu'à la prise de pouvoir britannique. Jusqu'ici, cette hindouisation de l'histoire n'avait pas rencontré d'opposition. Mais le cas du Taj Mahal est emblématique et la polémique enfle.

SUJET 10

Deux jours après avoir publié un rapport alarmant sur la sécurité des centrales nucléaires, l'association Greenpeace est passée à l'action. Huit militants ont pénétré dans l'enceinte d'une centrale nucléaire de l'est de la France depuis laquelle ils ont tiré un feu d'artifice qui a été diffusé sur Youtube. L'ONG estime ainsi qu'elle a démontré « l'extrême fragilité de protection de ces lieux sensibles, mal prémunis contre des attaques extérieures ». La conclusion est totalement opposée chez EDF : « Le dispositif de sécurité a fonctionné parfaitement. Ces personnes ont été neutralisées très rapidement avant l'accès à la zone à risques ». D'après des documents filmés, l'alarme a en effet été déclenchée dès la première clôture franchie mais pour autant, les militants ont pu tirer le feu d'artifice au pied d'un bâtiment qu'ils présentent comme sensible. EDF a qualifié les militants « d'irresponsables qui ont joué avec leurs vies pour une simple opération de communication »

SUJET 11

Monsieur M. est un des nombreux maires à se plaindre : « Entre la baisse continue des dotations de l'Etat et la demande sans cesse accrue de services sociaux par nos populations, le choix est amer : plus d'impôts locaux ou moins de service public ! ». Pourtant, un économiste imagine une autre voie pour sortir de ce « payer plus pour avoir moins » : il s'agit de passer d'un service public « clés en main » administré entièrement par des fonctionnaires à une situation où ce service devient conjointement géré par les citoyens eux-mêmes et des « fonctionnaires-experts » moins nombreux. A titre d'exemple, il présente : « le développement du covoiturage géré par les municipalités, comme une alternative au transport public dans les zones où il n'est pas rentable ». De nombreux autres exemples lui semblent envisageables : adultes impliqués dans le soutien scolaire, l'éducation à la santé, la formation professionnelle... Bien sûr, comme le déclare l'économiste promoteur de cette idée : « Tous les services publics ne peuvent être concernés par cette évolution participative mais la baisse des dotations de l'Etat peut être saisie comme une opportunité à plus de citoyenneté ».

SUJET 12

Pour la deuxième fois en quelques mois, un ministre porte plainte contre X à propos de révélations faites dans un journal sur des discussions en cours qui ne devaient pas encore être divulguées : *"J'ai découvert, avec stupéfaction, que des documents internes au ministère de la Culture avaient été divulgués. Il s'agit de documents contenant des pistes de travail, et non validés"*. La première fois, c'était à propos de la réforme du code du travail et cette fois-ci, à propos de la réforme de l'audiovisuel public. Les plaintes ne sont, semble-t-il, pas dirigées contre les journaux qui ont révélé les affaires mais destinées à stopper les ardeurs de ceux qui les ont informés alors qu'ils étaient tenus au secret le temps des négociations. Un des journalistes rétorque : *« c'est notre devoir d'informer librement la population et de protéger nos sources. Sans source, il n'y a plus de journalisme. »*